

## Bavay adopte l'idée d'une mutuelle communale



Aux extrémités du groupe, Alain Fréhaut, maire et Christophe Hau, représentant d'Actiom.

La ville de Bavay serait-elle la première de l'arrondissement à faire bénéficier à ses administrés, s'ils le souhaitent, d'une mutuelle communale? Mardi soir, une réunion d'information a permis de lever le voile sur cette démarche qui a séduit à ce jour 278 communes en France, et d'autres communes du Nord, dont Wasquehal, et Rosult.

Derrière cette mutuelle communale, c'est d'abord une association de type loi 1901, Actiom, pour Actions de mutualisation, basée à Yvetot en Seine-Maritime. Son objectif : faire baisser le coût des prestations en mutualisant les risques, et ainsi redonner du pouvoir d'achat aux citoyens. Les communes sont partenaires et n'ont aucune charge financière. « *Au niveau du CCAS, nous avons constaté que beaucoup de Bavaisiens n'étaient pas assurés. On s'est dit : comment faire pour que l'on puisse proposer à toute la population une assurance et accessoirement qu'elle puisse payer moins cher. Nous, communes, ce n'est pas notre métier* », note Alain Fréhaut, maire, qui a dans un premier temps sondé son conseil municipal et a été séduit par la démarche de l'association Actiom.

Mardi soir, ce sont des représentants d'Actiom, des courtiers indépendants, de La Protection sociale, basée à Saint-Amand-les-Eaux, qui ont présenté le projet dans une salle des fêtes comble, essentiellement des personnes retraitées. Il faut dire que ce sont eux – les « plus de 60 ans » – qui sont ciblés par la mutuelle communale, qui s'adresse exclusivement aux Bavaisiens. Actiom travaille en partenariat par le biais d'appel d'offres avec trois assureurs mutualistes, qui déclinent leurs offres à travers trois formules, économie, sécurité, confort.

« *Actiom a été créée l'an dernier, à la demande d'élus qui souhaitaient trouver une solution pour préserver le pouvoir d'achat de leurs administrés, souligne Christophe Hau, représentant pour Actiom. À partir du 1er janvier 2016, tous les chefs d'entreprise auront à fournir une mutuelle d'entreprise à leurs salariés. Dans la*

*population, beaucoup de gens n'entreront pas dans le dispositif des mutuelles d'entreprises, les retraités, les chômeurs, les personnes sans emploi. La mutuelle communale, c'est juste une nouvelle offre, sans engagement financier de la commune, en partenariat avec les CCAS, en baissant le coût des mutuelles. D'autant qu'on s'attend à ce que les mutuelles augmentent, par rapport à la législation sur les mutuelles privées. Les personnes qui se trouvent en dehors des mutuelles d'entreprises risquent de subir une augmentation des cotisations ». C'est là qu'intervient Actiom, qui selon les profils, peut négocier à la baisse le coût pour certaines personnes de l'ordre de 30 %.*

## **À savoir**

Une permanence des représentants d'Actiom est prévue en mairie de Bavay les 10 et 15 juillet, à des horaires qui n'ont pas été confirmés. Pour effectuer un comparatif avec votre mutuelle actuelle, il est conseillé de vous munir de vos contrats.

Actiom négocie des tarifs qui sont éligibles à l'ACS (Aide à la complémentaire santé). Tous les contrats entrent dans le cadre des contrats « responsables ».

Pour toute information : Actiom, 05 64 10 00 48 ; [macommunemasanté.org](http://macommunemasanté.org)

PAR ESTELLE BAILLIEUX